

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

BULLETIN
DE LA
COMMISSION
DES
ANTIQUITÉS ET DES ARTS
(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

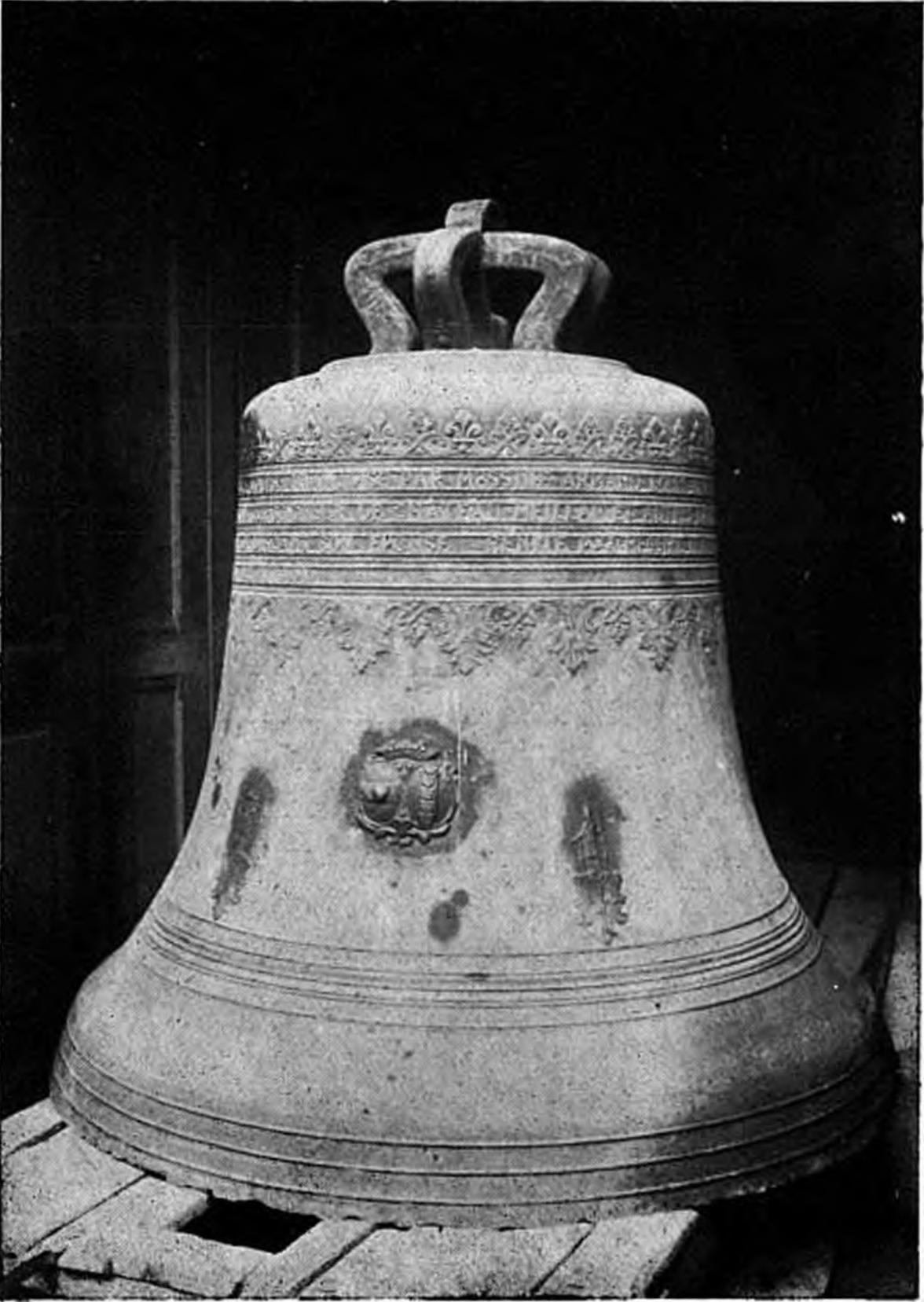
LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES : (ANNÉES 1926-1929)
NOTICES ET MÉMOIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

XLV^e ET XLVI^e VOLUMES



RODEZ
IMPRIMERIE P. CARRÈRE (MAISON FONDÉE EN 1624)

1931



LA CLOCHE DE BRUNOY.

LA CLOCHE DE BRUNOY

La première partie de cette monographie a été lue, le jour du baptême de la nouvelle cloche, par M. le curé de Brunoy, devant Mgr Roland-Gosselin, coadjuteur de Mgr Gibier, évêque de Versailles.

Il y a quelque trente ans, ayant été prié à dîner dans une famille amie, à Paris, la conversation vint à rouler sur les villégiatures de la banlieue :

« — Ah! me dit mon interlocuteur, Monsieur de Mor... ville, un dilettante, vous habitez pendant l'été à Brunoy ? C'est un charmant séjour, l'un des plus agréables des environs. Avant 1870, j'y ai passé mes vacances à plusieurs reprises. Mais vous doutez-vous de ce qui m'y attirait le plus ? Eh bien! c'est le son de la cloche de son église; je le trouve harmonieux comme pas un; il a une envolée qui transporte l'âme dans les régions célestes; et, avec cela, un ton qui n'appartient qu'à elle. Aussi, je cherchais toujours à louer une habitation dans le quartier le plus voisin de l'église, sous le vent dominant, le vent d'ouest, de manière à ce qu'il m'en fasse jouir le plus souvent possible... »

Qui ne partage ce sentiment?! Chacun aime « la voix » de son clocher. Dans l'un de ses *Recueils poétiques* intitulé « La Cloche du Village », Lamartine n'a-t-il pas écrit les vers évocateurs suivants :

Ne t'étonne donc pas, enfant, si ma pensée,
Au branle de l'airain secrètement bercée,
Aime sa voix mystique et fidèle au trépas,
Si, dès le premier son qui gémit sous sa voûte,

Sur un pied suspendu je m'arrête, et j'écoute
Ce que la mort me dit tout bas.

Et c'est ainsi que le « bourdon » de Brunoy, seul survivant dans le clocher et la plus grosse des huit cloches que le marquis de Brunoy y avait fait mettre, — comme nous le dirons tout à l'heure — égrena sa voix d'airain dans les nues durant 157 ans!

Certain jour du second semestre de l'année 1925 les habitants de Brunoy s'arrêtaient, distraits de leurs occupations, pour écouter la cloche. Ceux qui l'entendaient sonner depuis leur enfance, habitués à toute sa gamme, depuis les tintements jusqu'au tocsin en passant par la volée, manifestations quotidiennes de la vie paroissiale, et, parfois, de la nation, se montraient inquiets de ne plus reconnaître sa voix. Car, si quelques-uns, sans vouloir se l'avouer, s'en prenaient à leur âge et se demandaient si l'oreille devenait dure, d'autres, doués de sens musical plus développé, s'étaient vite rendu compte que quelque chose d'insolite avait dû se produire dans le clocher, voire à la cloche ! On eut bientôt confirmation de la crainte qu'on avait fondée : la cloche était fêlée!!

Monsieur l'abbé Le Gal, curé actuel de Brunoy, aussi soucieux du temporel de la paroisse qui lui est confié que du spirituel dont il a la garde, se mit aussitôt en mesure de remédier au mal; il décida donc de faire refondre la cloche.

Et le jeudi 10 juin 1926 les travaux de descente s'effectuèrent entre 9 heures et demie et 4 heures. Pour ce faire, on fut obligé de déplacer l'autel de sainte Geneviève; l'ouverture nécessaire au passage de la cloche devait être, en effet, pratiquée dans le plafond (1) de cette chapelle.

(1) « La voûte en pierre de l'étage inférieur de la tour des cloches, dit M. de Guilhermy (t. IV, p. 319), présente un réseau de nervures prismatiques et plusieurs clefs historiques. »

Pour faciliter à tous ses paroissiens le moyen de voir de près ce beau morceau de l'art campanaire (1), dont les types anciens se raréfient à mesure que les siècles passent (2), M. le Curé le fit laisser en place pendant quelques jours; mais, désireux d'augmenter la souscription ouverte et de couvrir le plus possible les frais d'une refonte, actuellement très onéreux, il avait fait placer une pancarte sur la cloche avec cet appel ingénieux et discret : « J'ai été blessée à votre service, ne m'oubliez pas. »

Aussi large que haute à peu de chose près, elle avait les dimensions approximatives suivantes : *Hauteur* 1 m. 453, *diamètre de la base* 1 m. 452. *Le battant mesurait* 1 m. 27. Elle était coiffée de six anses de suspension. Sa tonalité, vu le diamètre et le poids, la rangeait dans la catégorie des cloches donnant la note *ut* (do). Son poids évalué à 5.800 livres par M. de Guilhermy n'atteignait en réalité que 1807 kilos, soit 2200 livres environ de moins qu'il ne l'avait estimé; cette erreur d'appréciation était sans doute due à une illusion d'optique en rapport avec le lieu où la cloche était placée.

En outre de deux ornements circulaires, l'une supérieure ou frise composée de fleurons et de fleurs de lys, l'autre inférieure composée de feuilles d'acanthé et de mêmes fleurons mais en sens inverse, le premier relief qui frappât la vue reproduisait les armoiries du marquis de Brunoy et de sa femme (3) :

(1) Consulter sur les cloches la *Grande Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, ainsi que les nombreux travaux de M. Joseph Berthelé, qui s'est spécialisé dans cette étude, notamment ses *Enquêtes comparatives*, éditées en 1903.

(2) C'est ce qui nous fait encore regretter la décision qui fut prise de la refondre.

(3) Sur ma demande, mon obligé voisin, M. A. Fournier, a bien voulu mettre à ma disposition son talent dans l'art de la prothèse pour m'aider à en faire un surmoulage qu'il a habilement retouché d'après le dessin exécuté d'après nature par ma sœur Mlle A. Dubois-Corneau.

A gauche, c'était le blason des Paris : *D'or à la fasce d'azur chargée d'une pomme la tige en haut;*

A droite, celui de la maison des Cars : *De gueules au pal de vair;*

Le tout accolé et surmonté de la couronne de marquis.

Sur la gauche, à vingt centimètres du blason, on voyait la Vierge. Elle portait l'Enfant-Jésus soutenant la boule terrestre; et elle tenait un sceptre de la main droite.

De l'autre côté, à même distance, figurait le patron de la paroisse, un saint Médard prêchant, dans l'attitude où il est généralement représenté : c'est-à-dire mitré, tenant la crosse de la main gauche, et le bras droit étendu. Ces deux motifs étaient terminés par une feuille d'acanthé.

A l'opposé des armoiries, par derrière, il y avait un Christ.

Entre les deux ornementations circulaires dont nous venons de parler, se trouvait l'inscription relevée pour la première fois par le baron Ferdinand de Guilhermy, et qui figure dans ses *Inscriptions de la France*, au tome IV, p. 321 :

« Lan 1769 jay été donnée et nommée Théodore-Louise-Françoise par Messire Armand-Louis-Joseph Paris de Montmartel marquis de Brunoy, comte de Sampigny, baron de Dagonville, seigneur de Château Meillant et autres lieux premier maître d'hôtel du Roy et par dame Françoise Emilie de Pérusse Descars son épouse, bénite par messire François Andrain, licencié, en théologie de la faculté de... curé de Brunoy.

» Louis et Jean-Charles Gaudiveau, mont faite. Pierre François Gilot, marg^{er} en charge. »

On sait que passionné d'archéologie dès l'adolescence, M. de Guilhermy s'était occupé fort jeune de relever les inscriptions qui subsistaient dans les églises des environs de Paris. Il est donc permis d'en inférer que sa venue à Bru-

noy eut lieu vers 1830 (1). Cette visite, effectuée quelque trente-sept ans après la Révolution, lui permit encore de voir des décombres amoncelés sur l'emplacement du château, mais sans vestiges intéressants.

M. de Guilhermy avait relevé l'inscription ci-dessus alors que la cloche se trouvait dans le « beffroi » (2) ; et, sans doute, fut-il gêné par quelque obstacle, — difficulté de l'approcher, défaut de lumière ou toute autre raison, — car l'inscription qu'il a publiée n'est pas tout à fait complète.

Plus favorisé que lui sous le rapport de la facilité de l'examen, puisque la cloche reposait sur le carreau de l'église, nous avons pu la contourner et en relever fidèlement le texte que voici (3) :

« L'an 1769, j'ay été donnée et nommée Théodore-Louise-Françoise, par Messire Armand-Louis-Joseph Paris de Montmartel, marquis

« De Brunoy, comte de Sampigny, baron de Dagonville, seigneur de Château-Meillan et autres lieux et premier maître d'hôtel du

« Roy, et par dame Françoise Emmelie (*sic*) de Pérusse Descart (*sic*), son épouse, bénite par Messire François Andrain licencié (*sic*) en

« théologie de la Faculté de Trèves (4), curé dudit Brunoy. »

Et plus bas :

« René-François Gilot marg^{er} en charge. Denis Bras (5) marg^{er} en second.

« Louis et Jean-Charles Gaudiveau m'ont faite. »

(1) Il naquit en 1808 et mourut en 1878.

(2) Charpente qui supporte les cloches.

(3) Nous ajouterons la ponctuation et l'accentuation indispensables pour la facilité de la lecture, et nous soulignerons les mots omis dans la transcription première.

(4) Université établie en 1472, supprimée en 1798.

(5) Bras père était le tonnelier de Monmartel père.

La fêlure, très mince, d'où venait tout le mal, mesurait 0 m. 40 de long; elle commençait — on pourrait y voir une ironie quant à la bonne trempe du métal, — dans la signature même du fondeur, à la lettre *d* de Gaudiveau! Mais s'il y avait eu garantie de sa part, elle fut largement atteinte et même dépassée!!

Louis et Jean-Charles Gaudiveau appartenaient à une famille de fondeurs originaires de la Brie. Les personnalités suivantes dont les noms ont été relevés par M. de Guilhaemy en étaient membres :

Gaudiveau (Charles)

» (Charles-Louis)

» (Jacques)

» (Jean)

» Jean-Charles)

» (Louis)

» (Louis II^e du nom)

» (Louis III^e du nom)

»(1)

» (Louis-Charles)

En 1730, les Gaudiveau étaient établis à Mormant, près de Melun, avant de venir s'installer à Paris rue Saint-Victor (dix-huitième siècle). Cependant, il y avait encore à Mormant, en 1770, un fondeur du nom de Jean Gaudiveau qui refit la cloche d'Ozouer-le-Voulgis. Louis et Charles Gaudiveau, sans doute les fondeurs de la cloche de Brunoy, fondirent en 1771 le gros bourdon et quatre cloches pour les clochers de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et la cloche de l'horloge du même couvent (2). La marguillierie de l'église Saint-Sulpice leur commanda une

(1) Lacune dans le manuscrit de M. de Guilhaemy.

(2) DEMAY, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1883.

sonnerie de huit cloches fondues en 1781; chacune de ces cloches portait en caractères gravés en relief Gaudiveau fecit. Les Gaudiveau avaient renouvelé presque toutes les sonneries de Paris et de l'Île-de-France (1).

Si nous regardons dans notre région, nous en trouvons la preuve sur les cloches de nombreuses paroisses de nos environs. Nous citerons parmi ces églises et dans l'ordre chronologique :

1721 *Cloche de Périgny.* — Jacques Gaudiveau fecit et Louis Gaudiveau frères.

1721 *Cloche de Lieusaint.* — Louis et Jacques Gaudiveau (2).

Nommée Louise. — Parrain : César Moignon, écuyer, sieur de Rouville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de cheval-légers au régiment Royal Roussillon. Marraine : demoiselle Louise-Françoise Maschat (ou Maschac) de Pompadour (3).

1733 *Cloche de Combeaux.* — Gaudiveau sans prénom.

1733 *Cloche d'Étiolles.* — Jacques et Louis Gaudiveau.

Parrain : Nicolas de Bailleul, seigneur de Soisy et d'Étiolles.

Marraine : Madame Le Normant (4).

(1) *Dictionnaire des Fondeurs-Ciseleurs, etc.*, depuis le Moyen Age jusqu'à l'année 1896, par M. de CHAMPEAUX. (Copie intégrale des notes recueillies par M. de Champeaux, pour son *Dictionnaire des Fondeurs*, dont la publication a été interrompue à la lettre D. — *Bibliothèque des Arts Décoratifs*, X^{es}. (Copié sur la copie manuscrite de la *Bibliothèque d'Art et d'Archéologie*.)

(2) GUILHERMY (De), t. IV, p. 268.

(3) Sa mère habitait Soisy où elle avait acheté une propriété en 1720. A la mort de celle-ci, le marquisat de Pompadour était tombé en déshérence. Mme Le Normant d'Étiolles (née Antoinette Poisson), l'ayant appris, fit savoir à Louis XV qu'un nom aussi coquet lui siérait non moins bien que le titre. Le roi satisfit à ce double désir. Et elle devint ainsi la célèbre Mme de Pompadour plus connue que la vraie, son ancienne voisine.

(4) La future belle-mère de Mme d'Étiolles, née Poisson, faite marquise de Pompadour.

- 1734 *Clochè de Saintry*. — J. et L. Gaudiveau.
- 1744 *Cloche du Perray* (1). — Louis Gaudiveau.
Parrain et marraine : le financier Bouret et sa femme (2).
- 1753 *Cloche de Quincy* (sous-Sénart), Gaudiveaus père et ses fils mont faicte.
Nommée Claude-Angélique-Elisabeth. — Parrain : Claude Billard (3) du Monceaux (4). écuyer, seigneur des Grand et Petit Quincy. — Marraine : Angélique-Elisabeth Bonnet (5), sa femme.
- 1754 *Cloche de Villeneuve-le-Roy*. — Louis Gaudiveau et ses fils.
- 1757 *Cloche de Lissy*. — *Id.*
- 1763 *Cloche d'Orly*. — Jean Gaudiveau et ses fils.
- 1767 *Cloche de Combs-la-Ville*. — Louis Gaudiveau, fondeur.
Nommée Louise-Emilie. — Parrain : Armand-Louis-Joseph Paris, marquis de Brunoy. Marraine : Françoise-Emilie de Pérusse des Cars, marquise de Brunoy.
- 1769 *Cloche de Brunoy*. — Louis et Jean-Charles Gaudiveau mont faicte.
Nommée Théodore-Louise-Françoise.
Parrain et marraine : le marquis et la marquise de Brunoy.
- 1779 *Cloche de Courquetelles*. — Gaudiveau fecit.

(1) Près de Corbeil.

(2) Propriétaires du fameux château de Croix-Fontaine.

(3) Parent de Joseph Billard (ou Billiard), aumônier du roi de Pologne (ami de Monmartel), sacré évêque d'Olinde, en l'église de Brunoy, l'année 1747.

(4) Lieu dit de la paroisse de Brunoy.

(5) De la parenté de l'abbé Bonnet, un des compagnons habituels du marquis de Brunoy.

Parrain : Anne-Claude, marquis de Vigny (1),
seigneur de *Courquetaines*, etc.

Marraine : Guillelmine de Guichard, marquise
de Vigny, douairière.

1791 *Cloche de Villeneuve-Saint-Georges*. Louis Gaudiveau fecit. *Etc.*

Pour en revenir à Brunoy, la cloche baptisée en 1769, qui avait eu pour parrain le marquis de Brunoy, et pour marraine la marquise de Brunoy, faisait partie d'une sonnerie de huit cloches. La paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, où ils s'étaient mariés, n'avait pas mieux comme carillon, si les cloches étaient un peu plus fortes et plus nombreux les clochers!

Cette année-là, le jeune seigneur de Brunoy, alors âgé de 21 ans, avait formé le projet d'installer dans l'église de sa campagne une sonnerie pareille au carillon de Saint-Roch, sa paroisse à Paris. Il commença par commander deux cloches « énormes » (2), à réunir à celles qui s'y trouvaient déjà.

Un témoin oculaire va nous confirmer ce détail connu par le procès en interdiction. Ce personnage avait été chargé par la famille du marquis de surveiller ses faits et gestes.

Le mardi 11 juillet 1769, il notait sur son rapport (5) rédigé au jour le jour :

« Monsieur le marquis a été occupé une partie de la journée avec un fondeur, qu'il a fait venir de Paris, et plusieurs de ses habitants pour faire le marché pour fondre deux cloches pour le clocher de Brunoy et faire augmenter le poids d'une de celles qui y sont. Ils sont convenus à 12.000 livres; joint aux réparations qu'il fait faire au

(1) Ancêtre d'Alfred de Vigny, l'académicien.

(2) Mémoire de l'avocat chargé de l'interdiction.

(3) Nous le reproduisons *in extenso* dans notre ouvrage *Le marquis de Brunoy* (manuscrit).

chœur et à la chapelle de la Vierge, le tout est évalué à la somme de 90.000 livres.

« J'ai entendu dire aux ouvriers, même au fondeur, que c'était une folle dépense attendu que le clocher étoit trop faible pour soutenir une si forte sonnerie, et qu'on seroit obligé de le jeter bas quand les cloches seront fondues ; mais qu'il étoit si entêté que personne n'osoit lui faire cette objection. »

Nous verrons, par la suite, que l'événement justifia la conjecture.

Dès que le projet du marquis et l'avis du fondeur vinrent à être connus dans le village, les paroissiens s'alarmèrent du danger. Pour les rassurer, M. de Brunoy leur annonça qu'il ferait faire un enterrement magnifique aux écrasés, si pareil malheur se produisait d'aventure ; et, pour les mieux consoler, — on sait qu'il avait la répartie prompte et souvent spirituelle, — il leur énuméra, avec force détails, toute la pompe funèbre qu'il déploierait en leur honneur !

Les avis étaient partagés, il faut croire, quant à la solidité du clocher ; et, comme dit le proverbe, ici bien placé, « autre cloche autre son » ; l'architecte étoit pour l'affirmative !!

Nouette, ancien juge de Brunoy, écrivoit à Paris du Verney, oncle et tuteur du marquis, le 4 juillet 1770 : « J'apprends que M. de Brunoy a fait sonder le clocher, et que M. Roussette (1), architecte, a présidé à cette opération, dont la décision a été que le clocher pouvoit soutenir le poids de huit cloches et de la flèche ; question de savoir si cela est vrai, et sera conforme à la prétendue décision que personne ne peut croire (2). »

(1) Ou Roussset, ainsi que ce nom est écrit dans des mémoires d'entrepreneurs concernant les hôtels du marquis à Paris.

La lettre de Nouette nous prouve qu'en juillet 1770, les cloches n'étoient pas au complet, et que la flèche n'étoit pas construite, mais qu'on se préparait à en exécuter les travaux.

(2) Pièce du procès.

Cependant le marquis avait tenu bon pour avoir ses huit cloches. Mais pris de doute sur la solidité du clocher devant la protestation générale que soulevait sa décision, et craignant aussi pour sa responsabilité, il le fit reconstruire.

La même année, l'avocat Gerbier, porte-parole de la partie adverse, inscrivait ces travaux au tableau « des dépenses extraordinaires faites par le marquis de Brunoy (1) » :

« Il a voulu avoir, disait-il, la sonnerie la plus brillante. Il a fait faire huit cloches et un *nouveau clocher* pour les contenir. Les seuls articles du fondeur et du charpentier montent à 29136 l. 3 s. 6 d. (2) ».

Combien cette « folle » dépense paraît raisonnable de nos jours!

De ce qui précède, on peut conclure que les dernières des huit cloches fondues sur l'ordre du marquis furent posées, ou tout au moins fondues en 1770; le clocher fut rebâti à la fin de 1770; la flèche commencée à la même époque ne fut seulement terminée qu'un peu plus tard : peut-être l'année suivante, en 1771. Nous en trouvons la preuve dans la réponse faite par le marquis de Brunoy, lors de son audition, et consignée dans le procès-verbal du 18 septembre 1772. Comme on lui demandait à quelle somme montait la fabrication des huit cloches et la construction de la flèche du clocher de Brunoy, il répondit « que les cloches étaient faites.., avant son acte du 18 octobre 1770; et que quant à la flèche, au pavé, et embellissement de l'église, ledit acte lui laissait le pouvoir de les faire continuer sur les plans qui lui avaient été donnés et approuvés par lui antérieurement audit acte : ce qui a été exécuté. »

Pour diriger le carillon de son église, M. de Brunoy avait engagé un maître de la sonnerie. Il tenait si fort aux

(1) Page 93 du *Mémoire*.

(2) Selon un autre mémoire de 1773, signé d'Aved de Loize-ross, la construction de ce nouveau clocher et la pose des huit cloches se seraient élevées à 42.000 livres.

services de ce spécialiste (1), — car lui parti, il n'aurait plus joui de l'harmonieux ensemble de ses cloches, — que lorsque son conseil décida de réformer 27 personnes dans le personnel de son église, qui s'élevait à ce moment-là à 47 titulaires, le maître de la sonnerie n'avait pas été compris dans ce nombre (2).

Le marquis s'exerçait parfois à le remplacer; l'histoire ne dit pas s'il y était habile. Mais nous savons par Aved de Loizerolles, l'avocat de son cousin Paris de Meyzieu, qu'au mois de juin 1772, le jour de la fameuse procession de la Fête-Dieu dont tout Paris parla, M. de Brunoy mit lui-même les cloches en branle! Il abusait aussi de les faire entendre; car, une autre fois, c'était le lendemain du bout de l'an de la fille de son sommelier (3), la nommée Bras, il fit mettre les huit cloches en branle à midi et fit sonner jusqu'à dix heures du soir (4).

De l'aurore à la nuit, de la nuit à l'aurore,
O cloche! tu pleuras comme je pleure encore,
Imitant de nos cœurs le sanglot étouffant;
L'air, le ciel résonnaient de ta plainte amère,
Comme si chaque étoile avait perdu sa mère
Et chaque brise son enfant!

Depuis ce jour suprême où ta sainte harmonie
Dans ma mémoire en deuil à ma peine est unie,
Où ton timbre et mon cœur n'eurent qu'un même son,
Oui, ton bronze sonore et trempé dans la flamme
Me semble, quand il pleure, un morceau de mon âme
Qu'un ange frappe à l'unisson!

(Recueils poétiques.)

Au temps du comte de Provence, on confia au sieur Comble, horloger à Brie-Comte-Robert, le soin de faire sonner

(1) Décision du 29 juillet 1772.

(2) L'ancien sonneur et carillonneur de Brunoy, Jean Guilou, est mort à Corbeil (PINARD, *ms.*). Il y en eut un autre du nom de Paysen (MOTTHEAU, *op. c.*).

(3) En 1773.

(4) *Annales politiques, civiles et littéraires*, 1779.

l'horloge de l'église sur la quatrième cloche pour les heures, et sur la huitième cloche pour la demie (1).

Depuis sa construction le clocher fut souvent réparé : notamment au mois de juin 1836, année où la foudre l'avait mis presque entièrement à découvert. Ce fut Janton, couvreur à Villecresnes, qui exécuta la réparation; elle coûta 1354 francs (2).

Ne laissons pas le clocher sans rappeler un dicton que les farceurs du pays, sous le second Empire, se plaisaient à répandre : « L'église de Brunoy, annonçaient-ils au visiteur peu averti et quelque peu abasourdi de la révélation, possède un clocher et quatre sans cloches! » S'il est vrai que la flèche du clocher soit flanquée aux quatre angles de quatre petits clochers en miniature, il n'est pas douteux aussi que le marquis de Brunoy, même au plus fort de ses prodigalités, n'eût jamais rêvé d'en acquérir un pareil nombre!!

Des huit cloches qu'il avait fait placer dans le clocher, une seule subsistait : c'était celle qui vient d'être envoyée à la fonte.

Dans son *Brunoy, esquisse historique*, M. Ch. Mottheau signalait que le registre des délibérations communales contient la mention, au 2 vendémiaire an IV, d'une circulaire envoyée par l'administration de l'époque « pour demander l'état des cloches qui ont été livrées au citoyen Guéret, commissaire nommé par le comité de salut public (3). » C'est la preuve que les sept autres cloches furent réquisitionnées soit pour servir à fondre des canons, soit pour être employées à un autre usage. Une tradition veut qu'une de ces cloches ait été portée à l'église Saint-Roch. Il n'y aurait là rien d'impossible, connaissant les rapports qui avaient existé en-

(1) MOTTHEAU (Ch.), t. I^{er}, p. 95. (Publication de la *Société historique de Corbeil, Etampes et du Hurepoix*, 1909.)

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 103.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 92.

tre les deux paroisses du vivant de Paris de Monmartel et de son fils, tous deux paroissiens de Saint-Roch.

N'étant pas à même de confirmer ou de nier cette tradition, faute de documents qui fassent foi, nous pouvons néanmoins dire, à la suite d'une enquête à laquelle nous nous sommes livré *de visu* en cette paroisse, qu'aucune des cloches actuellement déposées dans une des chapelles latérales ne provient de Brunoy. Elles datent toutes les quatre de l'époque de Louis-Philippe, et ont été fondues, si nous ne nous trompons, en 1839. Toutefois, une cloche ou des cloches provenant de Brunoy peuvent avoir figuré à Saint-Roch, en un temps, entre l'époque de la Révolution et celle de la Restauration.

Nous tenons de l'obligeance de M. l'abbé Couget, curé de Saint-Roch, qui s'occupe depuis plusieurs années de réunir les matériaux nécessaires à la préparation d'une savante et érudite histoire de son église, que celle-ci eut à souffrir de l'occupation des troupes que Bonaparte y avait logées lors de l'émeute du 13 vendémiaire. Elles y restèrent cantonnées plusieurs jours et y commirent des actes de vandalisme jusqu'à arracher les tuyaux des orgues pour s'en faire des cuillers !

Il se peut donc que les cloches qui s'y trouvaient ayant été réquisitionnées, on les ait remplacées, plus tard, lors du rétablissement du culte, par de nouvelles cloches parmi lesquelles il s'en trouvait qui provenaient de Brunoy, elles-mêmes remplacées ou refondues entre temps par celles que nous y avons vues.

La tour des cloches du clocher de Brunoy, — peut-être aurions-nous dû commencer par là, — date du seizième siècle et n'est pas le clocher (1) proprement dit reconstruit par M. de Brunoy.

Une inscription gravée sur une tablette ornée d'une tête d'ange, encastrée dans le mur occidental, fixe la date de la

(1) Celui-ci se trouve au-dessus.

pose de la première pierre au 23 juin 1539, par Françoise de Rouy, veuve de Pierre de Lannoy (1), seigneur de Brunoy.

M. Ch. Mottheau a donné de l'inscription ci-dessus une interprétation qui diffère de celle de M. de-Guilhermy (2) ; il a reproduit, en outre, les armoiries qui décorent les trois contreforts du clocher ; nous n'en parlerons donc pas (3).

En 1813, on avait adjoint à la grosse cloche de Brunoy une petite cloche provenant d'Épinay. La date de 1743 y est gravée ainsi que les quatre premiers mots de la salutation angélique (4). Refondue, elle porte aussi cette autre inscription : « Le 15 août 1813, parrain, M. Jean Bonnet-Cibier, maire d'Épinay. Marraine Mlle Eugénie Morassin, d'Épinay (5). » L'église d'Épinay, vendue en 1822, et qui attenait à la ferme (6), était une longue chapelle sans bas-côtés ; sainte Geneviève en était la patronne.

Le tableau du maître-autel, nous apprend Th. Pinard, représentait la sainte bergère suppliée par saint Guillaume de Danemark agenouillé devant elle... Cette cure lui avait été confiée. Il mourut le 6 avril 1203. Nous possédons plusieurs gravures anciennes, assez curieuses, qui tendent à représenter ce saint abbé.

* * *

Lors de son accident, Théodore-Louise-Françoise se sentant blessée et prévoyant sa fin prochaine, se remémora comme suit les principales circonstances dont sa vie fut agitée, — vie assez brève pour une cloche vieille seulement de 157 ans.

(1) GUILHERMY (de), t. IV, p. 319.

(2) Le premier rectifie par « ... Pierre de Lannoy... seigneur de Brunoy-Siveri en Brie » (?), ce que le second interprétait « Pierre de Lannoy, seigneur de Brunoy-sur-Hierre en Brie » (?)

(3) Voy. *Brunoy, esquisse historique*, 1909, pp. 62-63.

(4) DE GUILHERMY.

(5) MOTTHEAU.

(6) A côté de la porte charretière. Une trace de l'ancienne construction subsiste sur le mur à droite.

Mais ce laps de temps, relativement court, lui avait cependant suffi pour assister aux événements les plus extraordinaires dans des temps troublés et bien contradictoires quoique rapprochés.

Son enfance première fut fêtée comme aucune autre époque de sa vie!

Elle revécut le jour de son baptême et se vit au milieu d'une assistance nombreuse et choisie : personnages en culotte courte ou en robe de cérémonie, vêtus de velours, de soie et de dentelles, portant perruque poudrée, clergé en surnombre à la chasublerie resplendissante, emplissaient l'église. De lourds carrosses dorés aux portières armoriées et attelés à six chevaux attendaient sur la place voisine.

Elle sourit avec indulgence au souvenir du zèle de son parrain qu'elle avait connu fort original. On sait que, dans les années qui suivirent, il ne laissait aucun répit à sa filleule; et qu'il la faisait mettre en branle à tout propos, n'hésitant même pas à se précipiter au devant d'elle comme pour lui porter secours, en la secouant rudement de sa main.

L'année 1772 marqua l'apogée de cette sorte d'état de fanatisme de M. de Brunoy que tout le monde considérait comme sa manie dominante. Une foule considérable, venue de Paris et des environs pour la solennité de la Fête-Dieu, envahit Brunoy; l'église, trop petite, ne put contenir cette multitude de fidèles et de curieux. A cette occasion, Théodore-Louise-Françoise et ses sept sœurs furent à la peine si elles furent à l'honneur; leur carillon ne chôma point. Ces journées mémorables firent longtemps l'entretien de tout Paris; après un siècle et demi on s'en souvient encore!

Plus tard, son parrain l'ayant abandonnée à regret, un frère de roi vint résider dans la paroisse. Les fêtes se multiplièrent. Au mois de septembre 1782, elle fut mise en branle pour une grande solennité militaire. Ce fut à l'occasion du changement d'étendards du Corps des Carabi-

niers de *Monsieur*, le nouveau châtelain. De nouveaux emblèmes leur furent remis; et les anciens étendards furent suspendus aux voûtes de l'église. Au cours de la cérémonie les trompettes et les timbaliers du Corps exécutèrent leurs plus beaux airs.

Avec son adolescence les mauvais jours allaient venir pour elle.

Certain matin, les cascades jaillissantes qu'elle voyait sur le coteau des Bosserons à travers les abat-sons du clocher se tarirent, puis disparurent. A partir de ce jour, le respect porté jusqu'alors au temple du Seigneur subit une éclipse; des mains impies le forcèrent à faire entendre sa voix pour des réunions publiques (1), simulacres de culte; d'où Dieu était absent! Une autre fois, on vint enlever ses fidèles compagnes qu'elle ne revit plus; elle en a toujours ignoré le sort.

Restée seule à habiter le clocher, elle put, un jour, constater la fin de la tourmente. Elle participa à maints *Te Deum*; de nombreux *alleluias* furent chantés en l'honneur du rétablissement du culte; on célébra d'innombrables victoires. Puis, la paix à peine rétablie, ce fut de nouveau la guerre. Bientôt, hélas! elle vit une première invasion. Des hommes du Nord, à demi-sauvages, les yeux bridés, porteurs d'une longue barbe, montés sur de petits chevaux et la lance au poing, passèrent devant l'église et firent halte à Brunoy (2)...

Son âge mûr fut moins agité. Son temps était partagé

(1) Notamment en janvier 1794. En outre l'assemblée des conseillers municipaux était convoquée « au son de la grosse cloche ».

(2) Une lettre signée du baron Delaitre, préfet de Seine-et-Oise, et datée de Versailles le 12 mai 1814, faisait connaître au ministre l'état malheureux dans lequel se trouvait l'arrondissement de Corbeil, notamment le canton de Boissy-St-Léger, par l'effet de l'occupation des troupes alliées et de leurs réquisitions. Il lui signalait les exigences d'un régiment de grenadiers de la Garde russe cantonné à Quincy-sous-Sénart et dans les environs, et demandait son intervention auprès des généraux en chef des puissances alliées. (*Collection de l'auteur.*)

entre les offices habituels, les fêtes annuelles, et les cérémonies officielles fort changeantes avec l'histoire.

A peine venait-elle de célébrer son centenaire que ce fut, après des révolutions et d'autres guerres lointaines, une troisième invasion d'hommes de l'Est plus voisins que ceux de 1814. Elle revécut les heures douloureuses que la paroisse avait traversées au début du siècle, mais aggravées. Elle vit un soudard étranger frapper le desservant (1) de la cure, l'ordonnateur de sa vie quotidienne !

Durant quarante années passées rien d'anormal ne vint assaillir sa quiétude. Les disciples de sainte Cécile et de saint Hubert faisaient entendre tour à tour leurs accents mélodieux ou leurs fanfares sonores qui lui rappelaient les beaux jours de sa jeunesse.

Vers la fin de sa vie une épreuve angoissante lui était réservée.

Réquisitionnée la première de la paroisse parmi les mobilisés du pays, elle avait reçu mission de les appeler aux armes pour la défense de la Patrie. Combien se préparait-elle à pleurer de ses enfants?! Qui pouvait savoir que, cette fois, ce serait pour la plus longue et la plus cruelle des guerres!!

C'était le samedi 1^{er} août 1914, à quatre heures de l'après-midi. Il nous en souvient bien; et il nous semble encore l'entendre! Tous, fidèles et indifférents, l'esprit anxieux mais résolu, attendaient l'oreille aux aguets, au milieu des champs comme au fond de l'atelier, l'instant fatal, la minute prévue!! Et soudain, Théodore-Louise-Françoise se mit à tinter; elle sonnait le tocsin!!! Comme sa voix semblait en ce moment unique dégager un son humain; que disons-nous! combien une voix divine d'avertissement paraissait l'animer tellement le son en était grave, tellement il emplissait l'air d'un grand souffle inconnu jusqu'alors!

Les années qui suivirent, pendant cette terrible guerre,

(1) L'abbé Muret, curé de Brunoy.

il fut fait encore appel à son concours en vue de signaler aux habitants l'approche d'un danger nouveau qui les menaçait, danger qu'elle n'avait jamais connu jusqu'alors aux siècles précédents et au cours des luttes entre nations. Une nuit, de gigantesques oiseaux qu'elle prit pour des démons sortis de l'Enfer, survolèrent le clocher et vinrent semer la dévastation et la mort aux environs...

Puis, ce fut l'armistice. Et la paix étant revenue derechef, notre cloche vit au pied de sa tour, et 157 ans après les carrosses dorés, des chars sans chevaux et paraissant doués de vie se mouvoir d'eux-mêmes; ils attendaient des fidèles à la place même où leurs aînés, les carrosses dorés, avaient stationné sous Louis XV!

Quelques années plus tard, un accident survenu à Théodore-Louise-Françoise l'enleva de ce monde (1); mais elle n'était morte, tel le phénix, que pour renaître aussitôt de ses cendres... (2)

* * *

Or, sa vie recommence; elle se nomme aujourd'hui *Marie-Hélène-Roberte*; du nom de la marraine, Mlle Fay, et du nom du parrain, M. Robert Fay, sœur et frère; et enfants de M. Jean Fay, notaire à Brunoy.

Sa nouvelle métamorphose nous la montre d'un volume sensiblement égal à l'ancien (1 m. 50 × 1 m. 43 environ). Son poids est de 1793 kilos, inférieur de 14 kilos seulement à sa forme précédente. Par contre, si les inscriptions nouvelles sont réduites au minimum, à l'inverse de celles qui couvraient le milieu de l'ancienne cloche, les motifs décoratifs qui représentent de saints personnages sont augmentés.

Une modestie que beaucoup, et nous sommes du nombre, trouveront excessive, n'a pas permis à M. l'abbé Le Gal,

(1) Son dernier sonneur lui avait donné le branle pendant 36 ans!

(2) Elle a été envoyée à la refonte, près d'Orléans, par les soins de la maison Blanchet, rue Saint-Martin, qui participa à l'*Exposition des Arts décoratifs* de 1925,

curé de l'église de Brunoy, de faire figurer sur l'airain le nom du titulaire actuel de la cure. Peut-être invoquerait-il, pour excuser l'omission volontaire de son nom, ce prétexte que celui de saint Médard, le patron de la paroisse, visible sur l'ancienne fonte, ayant disparu de la nouvelle, il ne se croyait pas autorisé à y faire mettre le sien. Mais ce motif, d'une élégante délicatesse, ne vaut à nos yeux que pour un scrupule exagéré; et on nous permettra de regretter l'un et l'autre.

Toutefois, s'il ne nous fait pas oublier l'ancien décor — c'était Louis XV — on ne peut que louer l'ensemble du morceau, bel échantillon de l'art du fondeur moderne, digne du passé historique de la paroisse de Brunoy. Il aurait pu satisfaire, n'en doutons pas, son ancien parrain, le marquis, fort exigeant comme on sait sur le chapitre « ornements du culte ».

En voici la description (1) :

Feuilles d'acanthé sur les anses;

Sous un Christ : 1769-1927, dates de la fonte et de la refonte;

Le nom : MARIE-HÉLÈNE-ROBERTE;

Puis la décoration centrale circulaire, reproduisant la Vierge et les quatre évangélistes; certains accompagnés de leur figure symbolique, dans l'ordre suivant :

— Un saint Mathieu prêchant, vu de face;

— Un médaillon de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus, vus à mi-corps;

— Un saint Luc lisant, terminé par un cul-de-lampe; profil tourné à droite. Il tient un livre ouvert de la main gauche et une plume de la main droite;

— Une figure de la Vierge en pied écrasant le serpent;

(1) Elle a été placée provisoirement devant l'autel du Sacré-Cœur. Une nouvelle pancarte placée au-dessus d'un tronc servait de réplique à l'ancienne. On y lisait : « Pour les frais de l'opération S. V. P. »

— Un saint Marc debout et de face, terminé par un cul-de-lampe;

— Un médaillon représentant le Christ avec saint Jean;

Décorations circulaires supérieure et inférieure formées de roses et de motifs divers, et croix répétées au pourtour de la base;

Enfin les noms et adresses des fondeurs :

ARMAND BLANCHET, *fondeur à Paris.* — LOUIS BOLLÉE *fils, fondeur de cloches à Orléans.*

* * *

Le baptême de *Marie-Hélène-Roberte* avait été fixé au dimanche 20 mars 1927, à trois heures de l'après-midi. La cérémonie devait être présidée par Mgr Roland-Gosselin, coadjuteur de Mgr Gibier, évêque de Versailles.

Elle eut lieu, le jour dit, par un temps radieux et inespéré, entre deux périodes de giboulées et de bourrasques. Et, comme le fit remarquer fort joliment Mgr Roland-Gosselin, qui officiait, « il semblât que le printemps eût voulu avancer de quelques heures son arrivée pour participer à la cérémonie. »

En effet, des rais de soleil traversant les vitraux et s'accrochant aux dorures de la nef et aux chapiteaux des colonnes du transept formaient de larges taches éblouissantes, auprès desquelles pâlissaient l'électricité des lustres et tout le luminaire du chœur pourtant fort intense.

Sur ce fond et dans cette sorte de nimbe d'or se détachait l'évêque, mitré et la crosse en main, dans ses habits pontificaux; le tableau, vu sa rareté dans notre église en ces conditions, était de ceux qui se gravent dans la mémoire et tentent le pinceau d'un artiste. N'aurait-on pas dit une image enluminée, mais vivante, celle-là, du genre de celles que l'on vend au quartier Saint-Sulpice?

La cloche (1) était placée, bien en évidence, devant le chœur, au croisement de la nef et du transept; les montants de la charpente provisoire, sur laquelle on l'avait installée à un mètre du sol environ, étaient ornés et enguirlandés; sur les coins des tréteaux on avait posé des bouquets de lierre; les anses garnis de tulle blanc.

Sa robe de baptême faite d'une haute dentelle blanche, bordée d'un volant de dentelle ancienne et ceinturée de moire blanche, avait un dessous vieil or et la recouvrait entièrement. L'assistance pouvait être évaluée à environ 800 personnes; elle était si serrée que bon nombre de paroissiens ou curieux, qui n'avaient pas devancé l'heure, ne purent pénétrer à l'intérieur faute de place.

On remarquait aux premiers rangs MM. les maires de Brunoy et d'Epinay, ainsi que des membres des conseils municipaux de ces communes.

Le clergé était composé, outre S. G. Mgr Roland-Gosselin, coadjuteur de Mgr Gibier, évêque de Versailles, et M. Le Gal, curé de Brunoy, de :

M. le chanoine Foucher, vicaire général de Versailles; M. le doyen Bouet, curé de Villeneuve-Saint-Georges; M. le chanoine Lassier, chanoine de Notre-Dame de Paris; M. l'abbé Chevillot, aumônier de l'hospice des Bosserons.

A 3 heures précises Mgr Roland-Gosselin faisait son entrée processionnelle, et allait occuper le trône pontifical placé sous un dais érigé à gauche de la porte de la sacristie.

Avant le cérémonial de la bénédiction de la nouvelle cloche, — cérémonial qui est décrit dans les opuscules *ad hoc* remis aux assistants —, M. le curé de Brunoy lut des passages de la présente monographie relative à l'ancienne cloche; M. le doyen parla de la nature de la cloche au spirituel; puis Mgr Roland-Gosselin, qui avait procédé au

(1) Un habitant de Brunoy, M. Ernest Souchoy, poète fécond, a composé en l'honneur de *Marie-Hélène-Roberte*, une fort belle poésie pleine de lyrisme et de sentiment. Elle a une quinzaine de strophes.

baptême, prononça une allocution; enfin eut lieu le *Salut*.

Ensuite, les parrain et marraine distribuèrent dragées et boîtes de dragées (1).

Le baptême de *Marie-Hélène-Roberte*, — elle n'a pas encore d'histoire (2) —, ne pouvait réunir, semble-t-il, ensemble de circonstances plus propices qu'un printemps de l'année radieux associé au printemps de la vie de ses jeunes et sympathiques parrain et marraine.

Maintenant, c'est l'avenir! Qui le connaît? C'est le secret de Dieu; et la voix de la cloche nous l'apprendra; *Vox Dei*, ainsi que le disait Mgr le coadjuteur, se rappelant ces mots gravés en lettres d'or sur la cloche du séminaire de Saint-Sulpice où il avait fait ses études.

Brunoy, 21 mars 1927.

* * *

La monographie de l'ancienne cloche de Brunoy était écrite, et le baptême de la nouvelle cloche avait déjà eu lieu depuis plusieurs semaines, lorsque le hasard des trouvailles nous fit mettre la main sur trois documents officiels du temps relatifs à la fonte des cloches et à leur emploi : ce sont les imprimés des lois portant les numéros 1186-1188 et 1758.

(1) Ces boîtes de deux formats, un grand et un petit, portent en lettres dorées sur fond blanc, le nom de la cloche, celui de la paroisse et la date du baptême. Avis aux collectionneurs futurs!

(2) Le son de la nouvelle cloche, très voisin de l'ancien, n'a cependant pas cette sorte de « patine » qui faisait le charme de l'ancienne et plaisait tant à ses admirateurs; elle sonne plus sec; il lui manque cette indéfinissable sonorité de ton étendu et prolongé qui allait se perdant grave et doux, tout à la fois, comme une voix qui chante en s'endormant. Mais cela n'est pas fait pour surprendre après ce que l'on connaît du proverbe : « Autre cloche... autre son! »

Nous ne pensons pas qu'il soit superflu d'en extraire quelques passages, car ceux-ci sont d'un intérêt trop évident pour le sujet.

De la lecture de ces pièces, il ressort qu'un décret de l'Assemblée Nationale du 25 mai 1791, après l'avis donné par le comité des Monnaies, fixait l'emploi en *monnaie* du métal des cloches.

Un autre décret du 3 août de la même année (1) ordonnait qu'il serait procédé sans délai à la fabrication d'une menue monnaie avec le métal des cloches dans tous les hôtels des monnaies du royaume.

Le métal des cloches devait être allié à une portion égale de cuivre pur; et on devait frapper aussitôt les flacons (flans) qui en proviendraient. Cette monnaie était divisée en pièces de deux sous à la taille de dix au marc, en pièces d'un sou à celle de vingt au marc, et en pièces de demi-sou à celle de quarante au marc.

On accepta l'offre du graveur Duvivier qui avait soumis ses poinçons et matrices pour la fabrication des pièces d'un sou.

Suivant l'article V, de la susdite loi (3 août 1791), il était ordonné aux directoires des départements (administration départementale) de tenir à la disposition du *Ministre des Contributions publiques*, LES CLOCHES DES EGLISES SUPPRIMÉES DANS LEUR ARRONDISSEMENT.

Une autre loi, relative à la distribution de la monnaie de cuivre et de celle qui proviendrait de la fonte des cloches, donnée à Paris le 6 août 1791 « Louis, par la grâce de Dieu et par la Loi constitutionnelle de l'Etat, roi des François », et votée par l'Assemblée Nationale, décrétait que la dite distribution serait faite par les hôtels des Monnaies entre les départements indiqués pour chacune de ces monnaies dans les proportions réglées par un état détaillé;

(1) Loi relative à la fabrication de la menue monnaie avec le métal des cloches donné à Paris le 6 août 1791.

un tableau y était en effet annexé, qui indiquait la proportion dans laquelle les départements auraient part au produit de la fabrication : ainsi, Paris figurait pour huit vingtièmes, Seine-et-Oise pour trois vingtièmes, Seine-et-Marne pour deux vingtièmes, etc.

Les extraits que nous venons de citer, des lois décrétées par l'Assemblée Nationale en 1791, nous donnent la quasi-certitude, sinon la preuve, de la non survivance des sept cloches enlevées du clocher de Brunoy, et de leur fonte.

Cependant la circulaire envoyée par l'administration le 2 vendémiaire an quatrième « pour demander l'état des cloches livrées au citoyen Guéret, commissaire nommé par le Comité de Salut public », ainsi que le fait est consigné dans le registre des délibérations communales de Brunoy commençant le 15 messidor an X, ne nous fournit pas la date de leur enlèvement (1) ; mais, peut-être, faut-il voir dans la question posée par l'administration, sans doute quelque temps après la livraison des cloches, ou la demande de la confirmation de leur nombre, ou bien un contrôle en vue de la répartition proportionnelle de la monnaie à faire dans le département. Ceci corroborerait ce que nous avons rapporté plus haut, à savoir que les cloches de Brunoy, à l'exception de la plus grosse, furent sans doute fondues à la fin de l'année 1791 ou au début de 1792, aussitôt après la publication du décret ordonnant la fonte des cloches en sur-nombre.

Par une coïncidence curieuse — le hasard a parfois de ces attentions complaisantes à l'égard des chercheurs — à peine finissons-nous d'écrire ces lignes que nous nous trou-

(1) D'après le tableau imprimé à l'époque donnant la concordance des calendriers républicain et grégorien, le mois de messidor an X va du 19 juin au 18 juillet 1802 : l'année républicaine commençant le 22 septembre 1792. Mais l'an quatrième dont il est ici question est très probablement l'an IV — de la Liberté — concordant avec l'année 1792 et les lois faites antérieurement relatives aux monnaies provenant du métal des cloches.

vions, peu de jours après, en présence d'une de ces pièces de menue monnaie, de ton cuivre blanc, composée d'un alliage de cuivre et de métal de cloche.

Cette circonstance ne serait en soi que banale, vu que les dites pièces ne sont pas rares, si le piquant de l'aventure ne consistait en ce que la pièce de deux sous, qui nous fut offerte, et dont nous fîmes l'acquisition, ne venait d'être trouvée peu de jours auparavant à Brunoy même, par un laboureur!

Et l'imagination aidant, — n'a-t-on pas dit qu'elle était la folle du logis? —, il n'y avait que l'espace d'une idée pour se poser la question suivante :

— Cette pièce de deux sous ne proviendrait-elle pas de la fonte des cloches de Brunoy et n'en contiendrait-elle pas une parcelle ?

Et, après tout, pourquoi pas? Comme on va le voir, cette hypothèse, qui paraît osée, pourrait bien être la réalité!

La face représente l'effigie de Louis XVI, vue de profil et tournée à gauche avec, en exergue « *Louis XVI roi des Français* », 1792, A.

Le revers présente un faisceau surmonté du bonnet phrygien (1) et posé sur une couronne de feuilles de chêne, au centre de laquelle est la marque de la valeur : 2 S.

On lit autour : *La Nation, La Loi, Le Roi*; puis au-dessous : *L'an IV de la Liberté*.

La tranche, fort épaisse, est très fruste et usée par son séjour dans la terre.

La lettre A qui figure sur ce flacon, étant la marque d'origine des ateliers monétaires de Paris, et la date de la frappe, l'an IV (1792), coïncidant avec ce que nous avons dit touchant la distribution de la monnaie provenant de la fonte des cloches, ainsi qu'avec la demande faite à la mu-

(1) A ce propos, un procès-verbal de l'assemblée communale de Brunoy fait mention d'une somme de cinq livres « payée au citoyen Baron, le 13 janvier 1793, pour remonter le bonnet de la Liberté qui était tombé » de l'édifice où on l'avait placé.

nicipalité par l'administration (l'an IV), et relative à la livraison des cloches de Brunoy, est-il si déraisonnable de penser que les cloches de Brunoy furent envoyées à la fonte, à Paris, et qu'elles revinrent en Seine-et-Oise sous la forme de monnaie ? Et que la pièce de deux sols en notre possession est l'un des multiples échantillons de leur métamorphose ??

Nous terminerons par un autre rapprochement. Ce n'est pas sans raison que l'on dit : « Le monde est petit ! » On s'en aperçoit tous les jours !!

Or, la marquise de Brunoy, la marraine de l'ancienne cloche *Théodore-Louise-Françoise*, après son retour d'émigration, avait loué un appartement dans la maison dont était propriétaire la veuve de Duvivier, le graveur de la matrice des pièces de monnaie fabriquées avec le métal provenant de la fonte des cloches ! Cela résulte d'un acte notarié manuscrit qui fait partie de notre collection. L'histoire fourmille de ces rencontres plaisantes.

Juillet 1927.

Robert DUBOIS-CORNEAU,
